

**TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DE LA CONVENTION CITOYENNE
CARPENTRASSIENNE**

AVENANT N°01 AU REGLEMENT

Le tirage au sort des 350 électeurs en vue de la désignation des membres de la Convention Citoyenne Carpentrassienne, **est reporté au mercredi 17 février 2021 à 9h00**, salle du Conseil Municipal, à l'Hôtel de Ville de Carpentras.

Les électeurs disposent d'un délai supplémentaire pour retourner leur bulletin de participation, **jusqu'au samedi 20 mars 2021** (date limite de réception).

Les autres modalités du règlement sont inchangées.

Fait à Carpentras, le 08 février 2021

Pour Le Maire,
La Première Adjointe,




Yvette GUIOU